

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2010)
Heft: 247-248

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Environnement

■ La qualité des eaux souterraines et des lacs de Suisse s'est considérablement améliorée dans les régions où il existe des projets d'assainissement, selon l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Le but de 25 milligrammes de nitrates au plus par litre d'eau a été atteint dans plusieurs endroits. Du côté du phosphore, les valeurs mesurées dans les lacs de Sempach, de Hallwil et de Baldegg n'ont jamais été aussi faibles depuis 1990. Quant à la réduction des apports de pesticides, elle profite surtout aux petits organismes vivant dans les ruisseaux. Cette évolution est le résultat des efforts communs de la Confédération, des cantons, des communes et des agriculteurs, a fait valoir l'OFAG.

■ La Suisse devrait réduire de 20 % d'ici 2020 les émissions de gaz à effet de serre. La commission de l'environnement du National a décidé d'aller plus loin que le Conseil fédéral dans la révision de la loi sur le CO₂.

■ Le Conseil national a accepté que la Confédération participe à hauteur de 169 millions de francs à la construction de mesures de protection contre les crues dans le cadre de la 3^e correction du Rhône. La facture totale des premiers travaux prioritaires de ce qui est qualifié de « chantier du siècle » en Valais est évaluée à quelque 350 millions entre 2009 et 2014.

Conseil fédéral

■ Les organisations d'aide au suicide pourraient être interdites en Suisse, mais le Conseil fédéral préférerait que des devoirs de diligence pour les collaborateurs d'Exit ou de Dignitas soient fixés dans le Code pénal. Le gouvernement met les deux propositions en consultation jusqu'au 1^{er} mars. Le Conseil fédéral veut éviter que l'assistance organisée au suicide ne devienne une activité orientée vers le profit. Une telle aide, si elle est maintenue, doit demeurer réservée à des malades en fin de vie et rester inaccessible à des personnes souffrant d'une affection chronique.

■ Le Conseil fédéral ne voit pas d'un mauvais œil l'idée d'un canton de l'Arc jurassien. Vu le clivage entre Bernois et Jurassiens, la constitution d'une entité plus large constitue « une piste intéressante ». Mais l'initiative doit revenir aux cantons en question.

■ Le Conseil fédéral rejette l'initiative populaire « pour la protection face à la violence des armes » sans proposer de contre-projet. Il estime que la législation actuelle protège suffisamment contre l'usage abusif d'armes. L'initiative vise à réduire le nombre d'armes dans les ménages en rendant obligatoire l'entreposage dans des locaux sécurisés.

■ La commission des institutions du Conseil national a rejeté deux motions visant à limiter la durée de fonction des conseillers fédéraux. Les textes proposaient de modifier la Constitution de manière à ce que les membres du Conseil fédéral ne puissent pas être élus plus de deux fois.

■ La réputation de la place financière suisse doit être améliorée. Pour y parvenir, le Conseil fédéral propose de créer des normes légales permettant de sanctionner « efficacement » les fautes commises sur le marché, notamment les délits d'initiés et la manipulation des cours. La révision proposée de la loi sur les bourses, mise en consultation jusqu'au 30 avril, tient compte de la réglementation internationale, indique le Département fédéral des finances.

Partis

■ Un nouveau parti politique a vu le jour en Suisse. Quelque 200 personnes, dont une forte délégation de Romands, ont fondé « La Gauche », une formation qui s'adresse aux déçus du PS et des Verts. « La Gauche – Linke Alternative – La Sinistra », de son vrai nom, compte séduire les jeunes et s'inspirer du succès de « Die Linke » en Allemagne.

■ Dès l'année prochaine, les personnes qui versent de l'argent aux partis politiques pourront déduire jusqu'à 10 000 francs par an de leurs impôts.

■ L'accès des lobbyistes au Palais fédéral pourrait devenir plus clair pour les citoyens. La commission des institutions politiques du Conseil national a jugé nécessaire de gagner en transparence.

Tribunal fédéral

■ Les chercheurs de l'Institut de neuro-informatique de Zurich ne pourront pas utiliser des macaques pour leurs expérimentations sur le cerveau. Le Tribunal fédéral a rejeté leur recours, arguant des trop faibles bénéfices scientifiques par rapport aux souffrances imposées aux animaux.

■ La facture s'alourdit pour les resquilleurs pincés dans les trains des CFF. En plus de l'amende de 80 francs, ils devront s'acquitter du prix du trajet ou d'un supplément s'ils voyagent en première avec

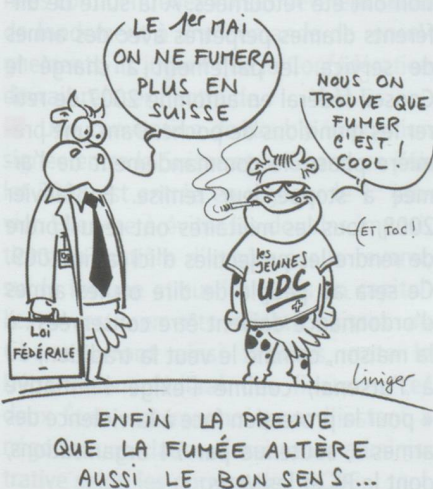


un billet de deuxième classe. Le Tribunal administratif fédéral ne laisse pas d'autres choix à l'ex-régie que de revoir son système de pénalités. Le barème actuel est « *manifestement abusif* ». Il viole le principe d'égalité et la loi fédérale sur les transports.

■ Seules les années de mariage vécues en Suisse comptent pour déterminer si un étranger conserve son droit au séjour après une séparation avec une personne ayant la nationalité suisse ou un permis d'établissement. Le Tribunal fédéral en fait une règle d'airain. Il rappelle qu'une séparation peut compromettre le droit au séjour si celui-ci a été octroyé après un mariage. Un étranger doit avoir passé le cap de trois ans de vie conjugale et être bien intégré pour être autorisé à rester en Suisse après une séparation.

Initiatives, pétitions

■ La Communauté d'intérêts des aubergistes libres et les Jeunes UDC ont récolté plus de 64 000 signatures en deux mois et demi en Suisse alémanique contre l'interdiction de fumer dans les établissements publics. Remise aux Chambres fédérales, cette pétition annonce une prochaine initiative populaire. Créée en novembre dernier par une quarantaine de restaurateurs, la communauté d'intérêts plaide pour la liberté des restaurateurs d'autoriser ou non la fumée dans leurs établissements.



■ Les Démocrates suisses (DS) veulent lancer au printemps une initiative populaire pour lever la libre circulation des personnes avec l'Union européenne. Ils espèrent avoir le soutien de la Ligue des Tessinois et du MCG genevois. Mécontente elle aussi de la libre circulation, l'UDC privilégie encore la voie parlementaire.

■ L'initiative populaire « Oui à la médecine de famille » devrait aboutir. Les médecins généralistes à son origine annoncent avoir recueilli plus de 100 000 signatures en un temps record. Le texte veut encourager la relève des médecins de famille et l'accès aux soins dans les régions périphériques.

■ La conseillère nationale Isabelle Moret (PLR/VD), en compagnie de son collègue socialiste Roger Nordmann (VD), a déposé une initiative parlementaire demandant la création d'une instance judiciaire qui statuerait à la place des politiciens avant qu'un texte soit soumis au peuple.

■ L'initiative populaire du PS « pour des impôts équitables » n'a pas trouvé grâce aux yeux de la commission de l'économie du Conseil national. Par 18 voix contre 8, celle-ci propose au plénum de la rejeter. L'idée d'élaborer un contre-projet direct a aussi été balayée.

■ L'UDC souhaite lancer une initiative populaire fédérale pour les familles. Le texte réclame que les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants bénéficient d'une déduction fiscale au moins égale à celle accordée aux parents qui confient la garde de leurs enfants à des tiers.

Intérieur

■ Un homme doit pouvoir choisir le nom de sa femme suivi du sien lorsqu'il se marie. Le Conseil national a ancré dans le code civil cette précision déjà apportée au niveau d'une ordonnance. Au grand dam de la gauche, il a ainsi limité la réforme du nom de famille au strict minimum. Le dossier passe au Conseil des États.

■ Coop et Migros vont diminuer les teneurs en sel de leurs pains, dans le but de réduire les risques de maladies cardiovasculaires. Cet engagement a été pris dans le cadre de la campagne « Action

Santé » de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

■ Dès le 1^{er} mai, il sera interdit de fumer à l'intérieur des lieux publics et au travail dans toute la Suisse. La nouvelle loi prévoit moult exceptions et le Conseil fédéral a adouci ses modalités d'application. La loi fédérale pose comme principe une interdiction de fumer dans les espaces servant de lieux de travail à plusieurs personnes ainsi que dans les lieux fermés accessibles au public, comme les centres commerciaux, les cinémas, les installations sportives ou les restaurants. Les locaux à usage privé ne sont pas concernés. Dans bien des cas, la loi ne provoquera aucun changement. Elle autorise en effet les cantons à édicter des réglementations plus sévères. Quinze d'entre eux, représentant en tout 75 % de la population suisse, ont déjà adopté des législations plus strictes.

■ Après dix-neuf ans de bons et loyaux services à la tête de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), Thomas Zeltner, 62 ans, est parti à la retraite. Le Valaisan Pascal Strupler lui succède.

■ Selon un rapport rendu public par la Conférence des directeurs cantonaux de la santé (CDS) et par l'Organisation faïtière du monde du travail en santé, il manque chaque année 2 400 nouveaux infirmiers diplômés pour compenser les départs et combler les besoins supplémentaires en personnel. Le système de santé suisse ne fonctionne que grâce au personnel étranger. Les deux organisations recommandent d'augmenter le nombre de diplômés en finançant notamment des nouvelles places de stages. Une autre piste consisterait à faire revenir dans le monde du travail des mères qui ont quitté la profession en raison de l'incompatibilité des horaires avec la maternité.

■ Les communes et cantons ne devraient pas être obligés d'assurer le refinancement intégral de leurs caisses de pension. La commission compétente du Conseil des États propose au plénum de s'en tenir à un taux de couverture d'au moins 80 % d'ici à 40 ans. Le plan prévu par la commission de la sécurité sociale coûterait quelque 9,9 milliards de francs aux collectivités publiques, chiffre

▷ contesté par la Conférence des gouvernements cantonaux qui parle d'une charge de 43 milliards sur 40 ans. Les cantons proposent une autre solution « financièrement acceptable » : une couverture de 100 % mais seulement pour les rentes en cours et pour la part obligatoire des rentes futures, à atteindre dans un délai de 40 ans.

■ Les fumeurs de joints qui se font pincer devraient désormais être soumis à des amendes d'ordre et non plus à des procédures pénales pour infraction à la loi sur les stupéfiants. Par huit voix sans opposition, la commission de la santé publique du Conseil des États soutient cette idée.

Justice et police

■ Cantons et communes doivent prendre des mesures afin de maintenir une proportion équilibrée de résidences principales et secondaires. Mais le Conseil national n'a pas voulu aller plus loin en fixant des quotas, malgré la pression de l'initiative populaire de Franz Weber. La révision de la loi sur l'aménagement du territoire adoptée par 124 voix contre 53, doit permettre l'abrogation de la Lex Kohler qui interdit aux personnes vivant à l'étranger d'acheter un bien foncier en Suisse. En guise de garde-fou contre les lits froids, le Conseil fédéral veut obliger les cantons à désigner dans leur plan directeur les zones où des mesures particulières s'imposent pour maintenir une proportion convenable de résidences principales et secondaires. En 2005, la Suisse comptait 420 000 résidences secondaires, dont 17 % appartenaient à des étrangers. De grandes différences existent entre les cantons selon leur situation géographique, d'où l'importance de rester flexible, a estimé la commission compétente du National.

■ En Suisse, l'Office fédéral de la police (Fedpol) estime à 250 le nombre de hooligans prêts à agir violemment et à 1 500 les personnes « disposées à la violence ».

■ Les prisons de Suisse comptaient plus de 6 000 détenus l'an dernier, soit le deuxième effectif le plus élevé de ces dix dernières années. À tel point que les établissements carcéraux latins affichaient complet, certains accusant même une suroccupation.

Transports, communication

■ Le Conseil national a refusé tacitement de donner suite à une initiative du canton de Zoug visant à réaliser immédiatement le tunnel de base du Zimmerberg. Cette option sera réexaminée dans le cadre de la prochaine étape du développement de l'infrastructure ferroviaire Rail 2030. Il n'a pas donné suite non plus à des initiatives des cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et d'Argovie en vue de la construction du tunnel de Wisenberg. La discussion concernant la traversée du Jura via cette galerie devra être poursuivie dans le cadre de Rail 2030.

■ Peter Hasler, 63 ans, est le nouveau président du conseil d'administration de la Poste, après la démission de Claude Bégli dont les méthodes de management étaient fortement contestées. Le géant jaune est dans une phase cruciale : la suppression du monopole, la modernisation et le financement du réseau, une licence bancaire sont autant de questions qui vont être tranchées dans un proche avenir. Une loi se trouve actuellement devant le parlement, qui sera combattue par référendum. Les syndicats et la gauche récoltent les signatures pour leur initiative postale qui réclame le maintien d'un réseau postal dense, le maintien du monopole et l'octroi d'une licence bancaire. (Voir aussi page 35)

Défense, protection de la population, sports



■ Selon Ueli Maurer, « il manque 500 à 700 millions de francs chaque année pour que l'armée puisse remplir les tâches

lui sont assignées ». En conséquence, elle devra renoncer à certaines de ses missions. Le ministre estime préférable de repousser à 2015 au minimum l'acquisition de nouveaux avions de combat en remplacement des actuels Tiger.



MUNITIONS DE "POCHE": SEULS 80% RÉCUPÉRÉS !

■ Le délai fixé pour le retrait des munitions de poche des armes d'ordonnance est arrivé à échéance le 31 décembre, mais l'armée n'a récupéré qu'environ 80 % des projectiles confiés aux citoyens. « Il est encore trop tôt pour évoquer des sanctions », a précisé Christoph Brunner, porte-parole de l'armée. D'autant que les chiffres du dernier mois de 2009 ne sont pas encore connus. Entre janvier 2008 et novembre 2009, environ 197 000 des 257 000 boîtes de munitions en circulation ont été retournées. À la suite de différents drames perpétrés avec des armes de service, le parlement a chargé le Conseil fédéral en automne 2007 de retirer les munitions de poche. Dans une première phase, le commandement de l'armée a stoppé leur remise. En janvier 2008, tous les militaires ont reçu l'ordre de rendre les projectiles d'ici la fin 2009. Ce sera au peuple de dire où les armes d'ordonnance doivent être conservées : à la maison, comme le veut la tradition, ou à l'arsenal, comme l'exige l'initiative « pour la protection face à la violence des armes », soutenue par 74 organisations, dont le PS et les Verts.

Extinction de la famille

Cette famille s'est éteinte à Genève dans la lignée masculine, en la personne de Guy de Budé (1884-1958), auteur de nombreux travaux de philologie grecque et dans la lignée féminine avec Yvonne de Budé (1894-1978).

Si la famille de Budé s'est éteinte en ligne directe, une nombreuse descendance existe non seulement à Genève mais dans le monde entier.

Citons entre autre Andrienne Turretini, fille d'Agrippine de Budé qui épousa Aymon de Senarclens (1905-1970), député au Conseil national.

Le député maire de Vandœuvres Robert Turretini (1922), la princesse Elisabeth Kourakine (1937-1994), mais aussi les familles Revilliod, de Morsier, Barbey, de Dardel, Dominicé, de Pury, etc. descendent tous de l'illustre savant Guillaume Budé. C'est à dire une grande partie du « gotha » genevois ! ■

Sources

- *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, tome II, page 332.
- *Le Livre des Bourgeois de l'ancienne Genève*, par Alfred L. Covelle, 1897, Jullien Editeur, page 242.
- *Armorial vaudois* par Donald Galbreath, éditions Slatkine, Genève 1977, tome I, page 88.
- *Armorial genevois* par Eugène, Louis Dumont, éditions Slatkine, 1977, Genève, page 71.
- *Notices généalogiques sur les familles genevoises depuis les premiers temps jusqu'à nos jours* par Jacques-A. Galiffe, Genève, 1836.
- <http://www.notteghem.fr/genea/genebude/petit.htm>

Les adversaria

Eugène de Budé (1836-1910), historien et philanthrope, fut l'auteur de nombreux ouvrages historiques, notamment de biographies, mais aussi fondateur de multiples œuvres de bienfaisance. Vers 1895, il découvrit, au milieu des débris d'un galetas, dans la maison de campagne qu'il possédait près de Genève, le journal intime de Guillaume de Budé. Il se présentait sous la forme de sept cahiers manuscrits – d'environ 1 200 pages – et intitulés *Adversaria*¹¹. Ils furent conservés dans les archives de famille et devinrent ensuite la propriété du prince André Kourakine à Founex.

■ La commission de la politique de sécurité du Conseil national s'inquiète que toujours plus de jeunes hommes préfèrent le service civil à l'armée. Elle exige des correctifs rapides. À cette fin, elle a demandé au Conseil fédéral de présenter une modification de la loi d'ici à l'été.

Finances

■ Les entreprises de construction qui réalisent un ouvrage pour la Confédération seront désormais payées dans les trente jours au maximum. Ce délai, fixé par le Département des finances, peut s'avérer plus efficace pour la construction qu'un programme conjoncturel, estime la branche.

■ Le Conseil fédéral mise sur le diplomate Michael Ambühl pour défendre les intérêts financiers et fiscaux de la Suisse. Celui-ci a été nommé à la tête du tout nouveau Secrétariat d'État pour les questions financières et fiscales internationales et il passe ainsi du Département fédéral des affaires étrangères au Département fédéral des finances. Disposant d'une forte expérience et de nombreux réseaux à l'étranger, Michael Ambühl a notamment conduit les négociations entre la Suisse et les États-Unis dans l'affaire UBS. Il aura à charge d'améliorer la compétitivité de notre secteur financier.

■ Agacés par l'épisode des fichiers HSBC partis en France, les banquiers suisses réclament au gouvernement qu'il fasse adopter au plus vite une loi sur l'assistance administrative en matière fiscale. Pour eux, pas question d'assistance sans contrepartie de l'étranger. Et si ces données confidentielles volées devaient servir de fondement à une demande de renseignements, ils jugent que la Confédération devrait refuser l'entraide.

■ Une convention de double imposition signée entre la Suisse et le Ghana en juillet 2008 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier. Elle vise à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu, sur la fortune et sur les gains en capital. Les investissements directs suisses au Ghana seront ainsi facilités, note le Département fédéral des finances. Les deux États ont renoncé pour l'instant à négocier une clause d'assistance administrative selon les normes de l'OCDE.



Affaires étrangères

■ Il est hors de question d'accorder une entraide administrative lorsqu'une requête est basée sur des données volées. C'est la position de la commission des affaires extérieures du Conseil des États. Elle souhaite que cette politique soit clairement défendue par la Suisse à l'OCDE. La commission privilégie en outre l'élaboration d'une loi sur les conventions de double imposition explicite sur ce point particulier, plutôt qu'une ordonnance du Conseil fédéral.

■ La Suisse devrait enfin ratifier la Charte sociale du Conseil de l'Europe. La commission de politique extérieure du Conseil des États aimerait que le gouvernement relance ce processus, refusé pourtant déjà à trois reprises.

Divers

■ Pour la première fois en Suisse, près de 700 femmes ont été invitées sous la Coupole fédérale par la présidente de la Confédération Doris Leuthard, Pascale Bruderer, présidente du Conseil national et Erika Forster, présidente du Conseil des États. Le but était de rappeler que l'égalité n'est toujours pas réalisée dans notre pays. Doris Leuthard a notamment appelé à davantage de crèches, à plus d'égalité salariale et à un meilleur investissement des hommes chez eux.